



## « De la maternelle à l'université, en finir avec le décrochage »

Vendredi 16 novembre 2007, 14h/18h, Mairie de Lille

Avec la participation de Maryse Esterlé-Hedibel (*sociologue, auteure d'une enquête sur les collèges de Roubaix*),  
Sylvain Boyaval (*directeur régional des CEMEA*) et (sous réserve) Sylvain Broccolichi (*sociologue*)

### Le décrochage : des enjeux sous-jacents nombreux et complexes

#### Scolarité obligatoire et assiduité

Le décrochage ne prend sens comme « problème » que par rapport à l'**obligation scolaire** (jusqu'à 16 ans). La FSU porte le mandat d'une **scolarité obligatoire portée à 18 ans** : quels enjeux cela entraînerait-il par rapport à la question des arrêts prématurés de scolarité ?

L'échec et l'abandon des études **dans le supérieur**, bien qu'ils ne se fassent pas dans le cadre de la scolarité obligatoire, ne posent-ils pas des problèmes tout aussi importants que le « décrochage » au niveau du collège (ou du lycée) ?

La question du décrochage au collège n'implique pas que des enjeux scolaires : le « problème » tel qu'il est souvent perçu repose aussi sur le « danger social » que représente l'**absence d'encadrement d'une partie de la jeunesse** (vue comme portant le risque de la délinquance). Quelles réponses apporter à la délinquance (dans une société de plus en plus sécuritaire) ?

#### Jeunes de classes populaires et éducatibilité universelle

Le « décrochage », notamment au niveau du 2<sup>nd</sup> degré, est une formulation « scolaire » d'un problème qui est aussi social et politique : l'**échec scolaire des jeunes issus des classes populaires**. Cette notion tend à gommer, cependant, cette caractéristique, en n'insistant que sur des « cas particuliers » particulièrement (et paradoxalement) « visibles ».

Le « décrochage » peut ainsi devenir, dans certains discours « élitistes » ou « malthusiens », une « preuve » que « **certains élèves ne sont pas faits pour les études** » ou que « l'école ne peut rien pour eux ». **Ce type d'idées s'oppose en tout point à la valeur de l'éducatibilité universelle** (« tous capables ! ») portée par la FSU. Comment résoudre ce problème ? Comment faire de l'éducatibilité universelle une réalité, et pas seulement un slogan (dans une société où les inégalités s'accroissent) ?

#### Système scolaire et « formation tout au long de la vie »

La question du décrochage pointe ce qui est souvent vécu ou décrit comme un « **échec** » du **système scolaire**. Pourtant, la notion de « formation tout au long de la vie », venant du cadre de l'OCDE et de la « stratégie de Lisbonne », peut donner une autre perspective : l'arrêt prématuré des études ou de la formation n'est peut-être pas « si grave » s'il y a des **possibilités de les reprendre « plus tard »**, après un passage par la vie active.

Mais cette vision des choses pose au moins deux problèmes : premièrement, c'est une **remise en cause du rôle du système scolaire dans la délivrance des diplômes** (concurrence d'autres institutions dans la « certification »); deuxièmement, toutes les études montrent que la formation « ultérieure » n'est accessible et efficace que pour ceux qui ont déjà atteint au préalable un certain niveau de qualification et d'études auparavant.

#### Difficulté scolaire et formations « professionnelles »

Le décrochage au collège prend souvent sa source dans des difficultés scolaires qui s'accumulent et qui deviennent difficiles à surmonter, faute de moyens suffisants pour les combattre. Face à des élèves en grande difficulté, les personnels sont souvent démunis, les conditions de travail ne permettant pas une remédiation efficace.

L'**orientation, plus ou moins précoce, vers la « vie active », ou plus précisément vers des formations « professionnalisées » ou « concrètes »**, peut alors apparaître comme la seule piste possible. Pourtant, ne remet-elle pas en cause le principe de l'éducatibilité universelle ? On sait par ailleurs que l'insertion professionnelle est d'autant plus stable et rapide que la formation est poussée.

Surtout, ce type de logique ne traduit-il pas l'**abandon de toute volonté de remédiation à la cause du problème, à savoir les difficultés scolaires** ? Cette question ne peut-elle pas être posée aussi à propos de la situation à l'université ?

#### ... et les personnels ?

Prévenir les situations de décrochage, remédier aux difficultés scolaires, soutenir les familles précarisées, développer un enseignement plus démocratique... tous ces enjeux nécessitent des **personnels qualifiés, respectés dans leurs statuts et leurs pratiques** !

## • Questions de définition...

### deux phénomènes proches mais pas synonymes...

**l'absentéisme** : cumul d'absences, régularisées ou non, par certains élèves, au cours d'une année scolaire. Le décrochage serait alors l'aboutissement d'une accumulation d'absences qui débouchent sur une non-assiduité totale. On peut aussi parler de déscolarisation, en supposant qu'il y a un processus linéaire (des absences à la « disparition »).

**les sorties sans qualification** : il s'agit d'élèves qui quittent le système scolaire sans avoir obtenu un diplôme sanctionnant un niveau minimum de qualification reconnue. Mais cette « sortie » peut prendre la forme d'une simple non-réinscription (il n'y a donc pas « décrochage » au sens où l'élève n'est pas défini comme « non-assidu »).

#### Une définition générale ?

On peut caractériser le « décrochage » comme le **phénomène d'arrêt prématuré de la scolarité, des études ou de la formation** (le jeune interrompt son apprentissage avant le terme prévu du cycle / de la formation).

## • Comment expliquer le décrochage (au collège) ?

« L'expression de « processus de déscolarisation » permet de reprendre plusieurs hypothèses concernant les étapes qui mènent hors du système scolaire des jeunes de moins de 16 ans : impact des étiquetages négatifs au cours de la scolarité et cristallisation d'une identité déviante, exclusion pour perturbations non suivie de reprise dans un autre établissement, décrochage progressif signalé par un absentéisme important et grandissant lié à une problématique familiale particulière, rupture biographique (accident de santé, placement en institution spécialisée, errance liée à une modification de la configuration familiale...), impact du groupe de pairs connaissant la même situation... »

Maryse Esterlé-Hedibel, *Les élèves transparents*, Presses universitaires du septentrion, 2007, p.30

« (...) différents traits (...) se donnent à voir dans les parcours de ruptures scolaires (...) : une situation familiale dégradée au plan économique et « relationnel », un rapport conflictuel aux situations d'apprentissage scolaire et aux agents de l'institution scolaire, un établissement qui, ne sachant que faire (...) renonce et se résigne à [la] disparition scolaire [de certains élèves], entre impuissance et soulagement. »

Mathias Millet, Daniel Thin, *Ruptures scolaires*, PUF, 2005, p.2

Il est impossible d'isoler un facteur explicatif, une cause simple et unique qui conduisent au décrochage et à la déscolarisation ; ce phénomène est un processus jamais complètement achevé, qui combine des phénomènes impliquant l'ensemble des sphères de socialisation du jeune : famille (pauvreté, conflits, etc.), école (difficultés cognitives, perturbations de l'ordre scolaire et étiquetage, etc.), groupe de pairs (déviations et délinquance, conflits de loyauté, etc.), loi (délinquance et justice), etc.

Si chaque cas est « spécifique », il reste que des régularités peuvent sans doute apparaître...

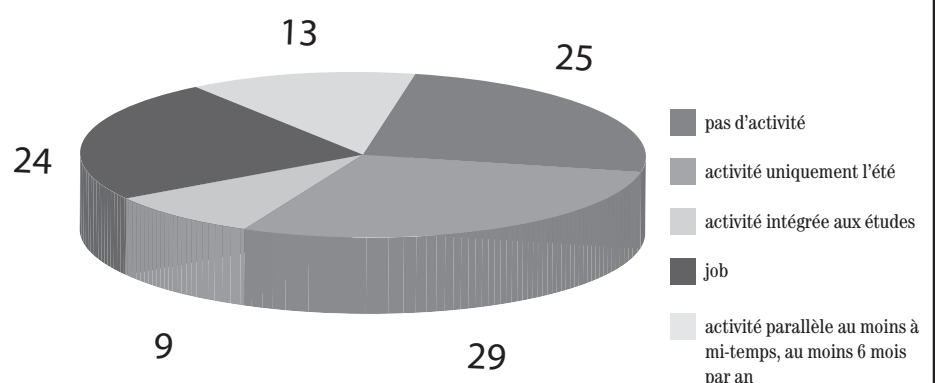
## • ... Et dans le supérieur ?

« [Les] « enfants de la démocratisation » qui ont cru dans l'école ne se privent pas, après coup, de mettre la fac au banc des accusés, sans avoir pour autant bien conscience que la situation actuelle du premier cycle universitaire (...) est le produit d'une histoire sociale qui le place au bas de la hiérarchie des filières de l'enseignement post-bac. (...) »

Le premier cycle universitaire accueille de plus en plus d'étudiants « par défaut », mal armés scolairement, sans autonomie personnelle et sans « motivation », donc peu préparés aux exigences universitaires. (...) En accueillant dorénavant en DEUG des étudiants d'origine populaire sous-sélectionnés scolairement, [l'université] produit un échec de masse qui devrait être considéré comme intolérable par ceux qui se réclament d'une « école républicaine ». »

Stéphane Beaud, *80% au bac, et après ?*, La découverte, 2002, pp 310-313.

### DEGRÉ D'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES ÉTUDIANTS (en %)



Source : Observatoire de la vie étudiante, enquête 2006.

## • La « disparition » de certains élèves en cours de scolarité...

\*au collège (devenir des élèves neuf ans après leur entrée en 6<sup>ème</sup>)

%	Élèves entrés en 6 <sup>ème</sup> en 1995 (segpa inclus)	Élèves entrés en 6 <sup>ème</sup> en 1989 (segpa inclus)
Ont atteint la classe de troisième	97	93
3 <sup>ème</sup> générale	86	80
3 <sup>ème</sup> technologique	11	13
Dont : en ayant redoublé au moins une fois au cours du premier cycle	25	26

Source : MEN, note d'information 06.11 (avril 2006)

### • L'absentéisme (niveau national)

Une majorité d'établissements est peu ou pas touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de novembre 2004, la moitié des établissements ne déclare aucun ou moins de 0,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2% entre janvier et avril 2005 (...). La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 31% en septembre 2004, et oscille autour de 18% à partir du mois de novembre 2004.

Une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : de novembre à février 2004, la proportion d'élèves absents au moins quatre demi-journées par semaine non régularisées oscille, dans 10% des établissements, de 10% à 16%. En 2003-2004, cette proportion était de 15% ou plus. Les lycées professionnels connaissent des taux d'absentéisme qui sont fréquemment le triple de ceux des lycées (...) et sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux des collèges (...).

Afin de mesurer l'absentéisme « lourd », un seuil de dix demi-journées par mois est également utilisé dans l'enquête. La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme lourd reste limitée : elle évolue en moyenne autour de 1 % (...), mais moins d'un quart des établissements dépasse cette moyenne. Les lycées professionnels sont les plus touchés.

Source : d'après MEN, note d'information 06.09, mars 2006.

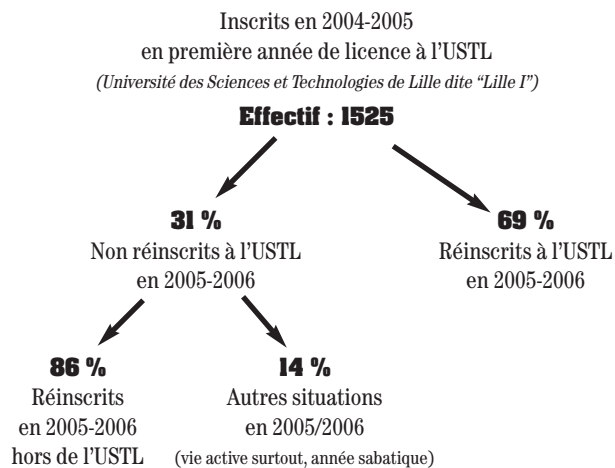
\*au cours du second cycle

En % des sortants du secondaire	1998	2003	2005
Fin de 2 <sup>nd</sup> e ou 1 <sup>ère</sup> GT	2	2,3	2
Premier cycle ou première année CAP / BEP	7,3	6,5	5,5
Total sorties avant la fin du 2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire	9,3	8,8	7,5

Source : MEN, Repères et références statistiques, 2007.

### • Les arrêts d'étude dans l'enseignement supérieur : un exemple lillois...

Source : USTL/ Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle, OFIP Publication n°34, juillet 2006.



## • Comment « raccrocher » les élèves en voie de déscolarisation ?

Le phénomène du décrochage a une composante proprement « scolaire » : **les élèves qui « décrochent » sont généralement en grande difficulté scolaire.** Plus précisément, ce sont des élèves qui ne parviennent pas à surmonter un décalage très grand entre ce qu'ils ont acquis (connaissances, méthodes, comportements, etc.) et ce que le système scolaire ou universitaire attend d'eux.

Partant de ce type d'analyse, certains proposent de **développer une forme de « professionnalisation » de la formation, au niveau du collège comme de l'université.** Il s'agirait d'orienter les élèves en voie de décrochage vers des dispositifs où la formation est plus « concrète », voire de raccrocher l'ensemble de la formation à des perspectives d'entrée rapide dans la vie active.

**Le rapport n°2005-030 de l'Inspection Générale**, sur « la mise en place de la formation en alternance au collège » (juin 2005), fait par exemple la proposition suivante (page 12 – souligné par nous) :

« **L'alternance dite « lourde » :**

Elle s'adresse, quant à elle, à des élèves en général plus âgés, au bord du « décrochage scolaire », pour lesquels on admet que certains parcours scolaires ne sont plus envisageables et que l'on s'efforce de préparer le mieux possible à une orientation vers un enseignement professionnel ou vers l'apprentissage. (...)

La part importante du temps passé en dehors du collège impose d'alléger substantiellement certaines parties de programmes et, presque toujours, de renoncer à la LV2. Dès lors, pour que l'élève ne se sente pas encore plus perdu en revenant au collège, (...) il vaut beaucoup mieux regrouper les élèves concernés, dans une même division ou dans un « groupe de besoin ». »

On voit cependant clairement que ce type de proposition fait une croix sur le principe de l'éducabilité universelle, promeut une formation « au rabais » plutôt que de s'attaquer à la racine du problème, c'est-à-dire à la difficulté scolaire. C'est pourtant bien à ce type d'orientation qu'obéissent des mesures comme l'apprentissage « junior » ou la « découverte professionnelle »...

Quelles revendications avançons-nous face à cette logique qui se fonde toujours sur le soi-disant « bon sens », et qui n'est bien souvent qu'une justification a posteriori d'un abandon de toute ambition éducative ?

### **Les COPSYS, un rôle fondamental...**

Les missions des COPSYS comprennent le suivi des élèves et la contribution à la réussite scolaire avec les équipes éducatives.

De nombreux COPSYS mettent en place des actions, notamment en lycée professionnel où la fuite scolaire atteint dans notre académie 10 à 15% entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de CAP et de BEP. Citons 2 exemples :

- Des questionnaires d'adaptation réalisés en début de scolarité ( 2<sup>ème</sup> GT, BEP, CAP) et analysés avec les professeurs principaux permettent de repérer des élèves "fragiles" ( motivation, affectation non conforme à leurs vœux, environnement extra-scolaire peu stimulant...) et un suivi plus attentif de ceux-ci.

- Des cellules de veille ( réunions régulières des équipes pluridisciplinaires : CPE, infirmières, assistantes sociales, profs, COPSYS...) permettent de suivre des élèves, de diagnostiquer une problématique et de mettre en place des remédiations.

Ces dispositifs ( ce ne sont que 2 exemples ) nécessitent bien entendu du temps de concertation, mais aussi des personnels qualifiés, travaillant ensemble dans le respect des spécificités de chacun.

## **Extraits des mandats du Snes**

(Clermont-Ferrand, 2007)

### **Projet éducatif et éducabilité universelle :**

« [Le Snes propose] un projet éducatif ambitieux pour favoriser la réussite scolaire, l'accès à la culture, l'épanouissement individuel et collectif des élèves, et la maîtrise critique de tous les savoirs, y compris relationnels, langagiers et sociaux. Ce projet (...) combat les inégalités sociales, spatiales et de genre au lieu de les faire apparaître comme « naturelles », voire de les conforter.

Une telle ambition passe par :

- la prise en compte des besoins éducatifs et de la demande sociale de formation, pour assurer à chacun un droit à l'éducation qui intègre les inégalités de condition, l'hétérogénéité des publics et des territoires ;

- une nouvelle étape de démocratisation des études qui se traduise par un accroissement de l'offre scolaire ;

- (...) le rétablissement de la priorité budgétaire à l'Education Nationale.

Le Snes défend l'idée que les jeunes sont des personnes en construction dont il s'agit de développer toutes les potentialités pour qu'ils deviennent des adultes libres, des citoyens éclairés et responsables, des individus capables de s'intégrer socialement et professionnellement. »

### **La « découverte professionnelle » :**

« L'option de découverte professionnelle de 3 heures, introduite au collège à la rentrée 2005, a été présentée comme le moyen d'offrir aux élèves de 3<sup>ème</sup> une ouverture plus grande sur le monde professionnel et de les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation.

Cette option a été généralisée à la rentrée 2006 sans moyens spécifiques sur la base de contenus flous et sans formation des enseignants qui la prennent en charge.

Cette option sert trop souvent de variable d'ajustement des services des enseignants et/ou à la constitution de classes pour des élèves prédestinés à la voie professionnelle. Elle a permis un entrisme dynamique et puissant d'entreprises et de fédérations professionnelles qui y ont introduit nombre d'actions et de documents « clé en main » dont beaucoup se sont révélés idéologiquement marqués.

Le Snes dénonce ces dérives et exige un véritable bilan de la mise en place de cette option. »

### **L'apprentissage comme solution ?**

« Il est nécessaire de rappeler que malgré la hausse constante des effectifs d'apprentis (400 000 en 2006), l'apprentissage reste une voie de formation inégalitaire et discriminatoire car elle nécessite l'obtention d'un contrat de travail, marquée par de nombreuses ruptures de contrats, et que la majorité des apprentis se plaint de conditions de travail difficiles, d'une surcharge de travail (en particulier dans l'hôtellerie) et de rémunérations insuffisantes au regard du travail fourni.

(...) Dans ces conditions, le congrès se prononce pour un combat ciblé contre l'apprentissage. En ce qui concerne les niveaux V et IV, le congrès se prononce contre l'utilisation de l'apprentissage comme outil de remédiation à l'échec scolaire. »